



frais d 'agence pour la redaction d'un bail

Par **chevalier**, le 13/11/2008 à 20:42

je loue ma maison par une agence immobiliere
celle ci me reclame la moitie des frais d'agence
est ce reglementaire

Par **Marion2**, le 13/11/2008 à 23:21

Bonjour,
Vous avez dû signer un contrat avec cette agence immobilière, relisez le et regardez bien s'il est mentionné que la moitié des frais d'agence sont à votre charge.
Cordialement.